



FICHE DESCRIPTIVE / PROGRAMME DE FORMATION

PARODONTIE CLASSE VIRTUELLE- DPC
13002325023

Prévention, diagnostic et traitements des
maladies parodontales en CLASSE
VIRTUELLE - PROGRAMME INTÉGRÉ



Mise à jour du document le 11/03/2025

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Objectifs opérationnels :

- Maîtriser la physiopathogénie des maladies parodontales pour mieux la prendre en charge (maîtriser les facteurs de risques)
- Mettre en œuvre un plan de traitement adapté à chaque pathologie
- Obtenir la reproductibilité des résultats

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance apports théoriques et pratiques

Etudes de cas cliniques

Mises en situations professionnelles

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription dans le cadre du DPC :

- 1 : Pré-inscription via le formulaire en ligne [ICI](#).
2. Inscription sur votre espace www.mondpc.fr au programme souhaité.

Inscription hors DPC : nous contacter > formation@ufsbd.fr

FORMATEURS

Dr Marika Gadeau

PUBLIC

Chirurgien-Dentiste

Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française

PRÉ-REQUIS

Être Chirurgien-Dentiste

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

30

DURÉE

Classe virtuelle et présentiel : 1 journée de 7 heures

Evaluation des pratiques professionnelles (EPP) dans le cadre des programmes intégrés : 3 heures

PROGRAMME

Module 1 : Rappels de physiopathogénie

Module 2 : Prévalence des maladies parodontales

Module 3 : Relation entre parodontites et maladies systémiques

Module 4 : Le traitement non-chirurgical

- Comment obtenir un contrôle de plaque performant
- Les examens radiographiques
- Le surfaçage radiculaire : manuel ou ultrasons ?
- Apport des antimicrobiens
- La réévaluation

Module 5 : La phase chirurgicale éventuelle

Module 6 : Apport de la chirurgie parodontale aux thérapeutiques prothétiques

Module 7 : Place de l'orthodontie dans le maintien des résultats

Conclusion et évaluation de la formation

TARIF

708.50€

PRÉCISIONS SUR LE TARIF

Tarif DPC : 793 €

CALENDRIER

PROGRAMMES INTÉGRÉS :

- **05 juin 2025**, de 9h à 17h, en classe virtuelle + grilles d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)
- **25 septembre 2025**, de 9h à 17h, en classe virtuelle + grilles d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP)

En intra : Sur demande (formation@ufsbdd.fr)

MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le Référent Handicap de l'UFSBD via l'adresse mail : referenthandicap@ufsbdd.fr.

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

En début de formation : évaluation des connaissances pré-formation via un questionnaire en ligne

En cours de formation: le formateur procède à des tours de tables afin de vérifier la progression et la satisfaction du groupe

En fin de formation : évaluation des acquis post-formation via un questionnaire en ligne et évaluation de la satisfaction via un questionnaire en ligne

CHIFFRES CLÉS

- **Satisfaction apprenants : 96%** (satisfaction moyenne basée sur les questionnaires satisfactions des 12 derniers mois)
- **37 stagiaires formés** (calcul basé sur le nombre de stagiaires formés ces 12 derniers mois)

PROGRAMME INTÉGRÉ DPC

Chaque programme intégré comprend :

- une action de formation continue, sous forme de CLASSE VIRTUELLE, d'une durée de 7 heures
- une action d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) sous forme de grille à compléter en ligne, en amont de la formation et en aval de la formation.

Via une grille d'audit à compléter, le chirurgien-dentiste sera invité à analyser 15 dossiers patients présentant des atteintes parodontales puis répondra à un questionnaire d'évaluation de ses pratiques (cases à cocher). En fonction des résultats d'une première évaluation, le praticien sera invité à mettre en place des actions d'amélioration de sa méthodologie de sa pratique, notamment en suivant les pratiques qui lui seront proposées lors de la classe virtuelle.

Une nouvelle grille d'audit sera à compléter dans les semaines qui suivent la classe virtuelle.

FINANCEMENT / PRISE EN CHARGE

DPC :

à hauteur de 708.50€ pour un programme intégré

(* sous réserve d'un crédit suffisant sur votre compte DPC)

En vous inscrivant à la session sur www.mondpc.fr, les frais pédagogiques seront directement facturés à l'ANDPC sans que vous ayez de fonds à avancer.

Pour les praticiens libéraux > FIF PL : à hauteur de 250 €/jour** (dans une limite de 2 jours pour une même formation, plafond de 750 €/an)

- Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel FIF PL fifpl.fr au maximum 10 jours après le début de la formation.
- Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

Pour les praticiens salariés > OPCO EP : selon barème annuel, renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

**Formation susceptible d'être prise en charge

TUTORIELS PRISE EN CHARGE

Téléchargez nos tutoriels qui vous aideront en quelques clics à finaliser vos démarches auprès des organismes financeurs.

[Tutoriel DPC](#)

[Tutoriel FIFPL](#)

[Tutoriel OPCO EP](#)

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

L'inscription est possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

Une confirmation d'inscription vous est envoyée par email à réception du formulaire complété et la notification d'inscription du DPC ou de votre règlement dans le cas d'une inscription hors DPC.

SPÉCIALITÉ

Prévention

UFSBD – 7 rue Mariotte 75017 Paris – 01 44 90 93 91 / 94

Déclaration d'activité sous le numéro 11752372075 auprès du Préfet de la Région Ile de France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat